



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

COMpte RENDU DE SéANCE DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 10 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix février à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine FOURNADET, Présidente, en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Jacques LALANNE, délégué titulaire de la CC Terres de Chalosse (commune de CASSEN) a été désigné Secrétaire de séance.

Etaient présents :

CC¹ Chalosse Tursan : Marcel PRUET (AUDIGNON), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Benjamin CHALANDRE (suppléant CASTELNAU-TURSAN), Patricia CHENOT (suppléante CASTELNER), Françoise LASSERRE (CAZALIS), Patrick MONTJARET (COUDURES), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Thierry DESPOUYS (HORSARRIEU), Jacques DEYRES (LABASTIDE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Sébastien LOPEZ (MANT), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Geneviève BRETHERS (MOMUY), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUÉ), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDENX), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Aimée LABORDE (SAINT-CRICQ), Jacques CHOULET (SAINT-SEVER), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), David LEMEE (SERRES-GASTON), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS), Laurence DARRIBEAU (SORBETS) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Jean NASSANS (ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Jean LAFARGUE (BASTENNES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Dominique TOULOUSE (BRASSEMPOUY), Marie-Claude AMEAUME (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Thierry LABORDE (DONZACQ), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ), Julien MIALOC (MARPAS), Karine LAPOS (NASSIET), Caroline NEL (POMAREZ) ;

CC Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Bernard GRIMAN (BERGOUEY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Jacques GUIGUE (CLERMONT), André GRIMAL (GIBRET), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Christian RAGUE (HINX), Isabelle KOUVTANOVITCH (suppléante LOURQUEN), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Anne DANTHEZ (MUGRON), Jean-Michel COUDROY (suppléant NERBIS), Philippe DENIS (ONARD), Jacques DUBITOU (OZOURT), Philippe DUCOURNEAU (POYANNE), Xavier IMATTE (POYARTIN), Antonio GINGALI (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

CC Pays d'Orthe et Arrigans : Nolween ARAUJO (suppléante ESTIBEAUX), Nathalie LESLUYE (GAAS), Damien DELAVOIE (HABAS), Olivier MORANCY (MIMBASTE), Régis LESGOURGUES (MISSON), Guillaume ROHMANN (MOUSCARDES), Thierry CALOONE (OSSAGES) ;

CC Pays Tarusate : Jean LAVIE (BÉGAAR), Jean-Marc BROUCH (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHEZ (CARCARES-SAINTE-CROIX), Frédéric PEYRE (GOUTS), Muriel BERGES (suppléant LALUQUE), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Soizic RAGUENES-PAVIC (LESGOR), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Brigitte LAFITTE (SAINT-YAGUEN), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS), Patrick GARNIER (VILLENAVE).

¹ CC : Communauté de Communes.



Etaient excusés :

CC Chalosse Tursan : Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Romain LALANNE (BANOS), Philippe PINEAU (FARGUES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Christelle DESCAMPS (PIMBO) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : ;

CC Terres de Chalosse : Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Jennifer MEUNIER (HAURIET), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Laurent TOLLIS (MONTFORT), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN) ;

CC Pays d'Orthe et Arrigans : Annie LAGELOUZE (TILH) ;

CC Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES),

N'étaient pas représentés :

CC Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Albert BAUZET (CLEDES), Franck BEDIN (DUMES), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Philippe MASSETAT (PEYRE), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), Roger BLUZET (URGONS) ;

CC Coteaux et Vallées des Luys : Martine HILLOTTE (BEYRIES), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN) ;

CC Terres de Chalosse : Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Alexandre CRABANAT (GARREY), Patrick LABORDE (GOOS), Guy DUCAMP (LAHOSSÉ), Armelle DAUGERT (LARBEY), Yves CONDOM (LOUER), Valérie JACQUELINE (NOUSSE) ;

CC Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LAHITTE (POUILLON) ;

CC Pays Tarusate : Serge DUPIN (CARCEN-PONSON),

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Directeur Général des Services du SIETOM ;

M. Vincent URTIZVEREA, Directeur des Services Techniques du SIETOM ;

Mme Sophie DEYRES, Responsable Adjointe du Pôle Ressources du SIETOM ;

Mme Cindy LABARTHE, Service communication du SIETOM ;

M. Fabien BATBY, Responsable juridique du SIETOM ;

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 3/02/21 ;

Date d'affichage : 3/02/21.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 86
- Procuration : 3 (commune de Laurède à Toulouzette, de Fargues à Montgaillard, de Tilh à Ossages).
- Absents excusés : 13
- Absents : 23

En référence à la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020, du décret n°2020-1310 du 29/10/2020, la séance s'est tenue dans les conditions légales définis par le Code Général des Collectivités Territoriales et l'état d'urgence sanitaire.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



1. OUVERTURE DE SEANCE :

1.1 COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17/12/2020

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité syndical du 17/12/20.

1.2 PORTER A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DU 9/12/20 AU 21/1/21 PAR LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

La présentation est faite à l'Assemblée des décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir sur la période du 9/12/20 au 21/1/21 dont notamment l'attribution de marchés formalisés après avis de la CAO concernant les services d'assurances du SIETOM, la collecte et traitement des DMS², le broyage et transport des déchets verts et la location d'un polybenne ainsi que des marchés en procédure adaptée relatifs aux travaux de réhabilitation des quais de Tartas ou encore au renouvellement des EPI³.

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

2.1 ETUDE DIAGNOSTIC COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SIETOM ET DES SYNDICATS LANDAIS

Mme la Présidente expose que le contexte réglementaire actuel vise le zéro déchet. Pour notre Syndicat qui se situe en bout de la chaîne cela peut sembler difficile à entendre et cela nécessitera surtout de pouvoir évoluer. Mais nous devons rester confiant et prendre notre part du travail en valorisant du mieux possible les déchets. Le zéro déchet c'est en amont, pour nous c'est une valorisation autant que possible. Pour réaliser ce virage important ces prochaines années, il semble nécessaire que les 5 Syndicats landais compétents en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers puissent étudier ensemble les synergies qui peuvent être créées en termes de mutualisation, de solutions organisationnelles, d'opportunités face à ces enjeux pour trouver des solutions techniques de valorisation.

Ainsi, il est projeté de mener une étude de diagnostic à l'échelle des territoires des Syndicats landais.

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur la création d'une entente entre les 5 Syndicats landais (le SIETOM de Chalosse, le SIVOM du Pays de Born, le SICTOM du Marsan, le Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute-Landes et le SITCOM de la Côte Sud des Landes). Le coordonnateur de l'étude sera le SITCOM Côte Sud des Landes. Un comité de pilotage sera composé des Présidents et DGS de chaque Syndicat et le Comité technique composé des DGS et DST de chaque Syndicat. L'étude est évaluée à 40.000 € HT et sera financée au prorata de la population de chacun des Syndicats avec une subvention de la Région et du Département.

Délibération n°2021-3 : Convention d'étude de diagnostic entre les 5 Syndicats landais.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

3. INSTITUTIONNEL

3.1 POPULATION DU SIETOM 2021

La population (totale) du SIETOM de Chalosse pour 2021 est établie à 78.015 usagers d'après les données INSEE, soit -53 usagers par rapport à 2020.

Une délibération est sollicitée en Comité syndical afin de fixer la population 2021 du SIETOM pour la répartition par adhérent de la contribution budgétaire 2021.

² DMS : Déchets Ménagers Spéciaux.

³ EPI : Equipement de Protection Individuelle.



E.P.C.I adhérents	NB com	Population
CC Coteaux et Vallées des Luys	16	7 795
CC Pays d'Orthe et Arrigans	9	9 351
CC du Pays Tarusate	17	18 023
CC Terres de Chalosse	34	18 646
CC Chalosse Tursan	46	24 200
Total	122	78 015

Délibération n°2021-04 : Population 2021 du SIETOM.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

3.2 REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES DU SIETOM

Le règlement intérieur des assemblées du SIETOM est soumis au vote du Comité syndical conformément au CGCT qui indique que les collectivités de plus de 3.500 habitants doivent se doter d'un règlement pour la gestion de leurs séances dans les 6 mois suivant le renouvellement de leur assemblée délibérante.

Le règlement intérieur s'intègre aux articles du CGCT qui définissent les modalités de réunions, de représentations et de désignation des élus. Il ajoute la mise en pratique locale de ses dispositions.

Ce règlement pourra être modifié durant la mandature.

Délibération n°2021-05 : Règlement intérieur des Assemblées du SIETOM.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

4. FINANCES

4.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA TRESORIERE DU SIETOM

Le compte de gestion 2020 dressé par la Trésorière du SIETOM montre des résultats identiques au compte administratif 2020 établi par Mme la Présidente du SIETOM. Le compte de gestion de Mme la Trésorière est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve.

Délibération n°2021-6 : Approbation du compte de gestion du receveur 2020.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

4.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 du SIETOM est présenté.

Pour la section de fonctionnement, le montant des dépenses est de 9.174.552,31 € soit une réalisation à 98%. Les charges de personnel et les charges à caractère général qui représentent 72% des dépenses de fonctionnement, ont été contenues. L'état ancien du parc de véhicules a nécessité une augmentation de +39.000 € de crédits sur l'entretien et +39.513 € pour la location de véhicules de remplacement. Le traitement des lixiviats a nécessité une augmentation de +232.813,23 € pour faire face aux importantes pluviométries de fin d'année et éviter tout débordement vers le milieu naturel. Concernant le personnel avec une consommation à 98% des crédits, la rupture conventionnelle et la prime COVID se sont ajoutées au prévisionnel et impacteront le prochain BP⁴.

Pour les recettes de fonctionnement, malgré une année perturbée par la crise sanitaire le résultat est de 105% de réalisation, soit 9.752.209,53 €, notamment du fait de la réalisation des soutiens des éco organismes (avec des reports de versement de 2019) et la réalisation d'apports sur le CSDMA avec la contractualisation de nouveaux apports en cours d'année et une activité qui ne s'est pas effondrée après le confinement, soit

⁴ BP : Budget Primitif.



1.124.866,86 €. La contribution des adhérents, conformément à la prévision, est de 6.823.923,88 €. La section de fonctionnement est excédentaire avec 577.657,22 €.

En section d'investissement, le montant des opérations engagées en 2020 représente 2.475.026,88 € (acquisition d'équipements en collecte OM, achat de bennes, sécurisation des quais de déchetterie, achat de kit de compostage...). Les recettes avec 2.777.170,13 € comprennent notamment un emprunt contracté en septembre 2020 pour 315.000 € (1^{ère} échéance en février 2021) dans le cadre du renouvellement d'une partie de la flotte. Le résultat sur l'exercice est positif avec 302.143,25 € mais avec des restes à réaliser de 340.085,25 €. La section d'investissement nécessite un besoin de financement de 37.942,47 €.

Le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020 est positif pour un montant de 539.714,75 €. Avec les résultats reportés 2019, le résultat cumulé montre un déficit d'investissement de 988.644,11 €

M. Jacques CHOULET, CC Chalosse Tursan (commune de ST-Sever) indique qu'avec +11% d'augmentation des charges à caractère générale, il est désagréablement surpris en poursuivant que cette augmentation aurait dû fait l'objet de plus d'attention notamment dans un contexte sans inflation.

M. Marcel PRUET valide que le contexte d'inflation n'a pas lieu d'être évoqué ici, s'agissant comme expliqué déjà au mois de décembre et dans le cadre de la présentation du CA qu'il s'agit d'une double problématique. L'état vétuste du parc véhicule génère un entretien important et des locations de remplacement pour les véhicules en panne. En second lieu, la pluviométrie exceptionnelle du 4^{ème} trimestre a représenté 50% de la pluviométrie d'une année normale soit 50% de charges de traitement supplémentaire. Ces 2 charges représentent 95% de l'augmentation des charges à caractère général. Le renouvellement de véhicules engagé en 2020, permettra de rétablir progressivement cette situation au fur et à mesure de la mise en service des nouveaux véhicules en 2021. Pour les lixiviats, le renouvellement de ce marché en 2021 permettra de travailler sur les prestations sollicitées et d'établir le coût de fonctionnement pour les prochaines années.

La Présidente ne prenant pas part au vote, M. Marcel PRUET, 3^{ème} Vice-président, préside la séance et met aux voix le CA⁵ 2020 du SIETOM conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le CA 2020 est approuvé à l'unanimité comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		162.267,82 €	950.701,64 €	
Opérations de l'exercice	9.174.552,31 €	9.752.209,53 €	2.475.026,88 €	2.777.170,13 €
Total	9.174.552,31 €	9.752.209,53 €	2.475.026,88 €	2.777.170,13 €
Résultats de clôture		577.657,22 €		302.143,25 €
Restes à réaliser			340.085,72 €	
Résultat avec Rar			37.942,47 €	
Résultat d'exécution		739.925,04 € €	648.558,39 €	
Total (avec RAR)			988.644,11 €	

Délibération n°2021-7 : Compte administratif 2020.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 88 pour, abstention : 0, contre : 0

4.3 AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter au 001 un déficit d'investissement de 648.558,39 €, correspondant au résultat d'investissement de 2019 et de 2020 (sans les restes à recevoir repris dans le BP 2021).

⁵ CA : Compte Administratif.



Affectation en section d'investissement (Recettes au compte 1068 au BP 2020)	739.925,04 €
Excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2020 (Report à nouveau créateur au compte 002)	0 €
Total	739.925,04 €

Délibération n°2021-8 : Affectation du résultat au BP 2021.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

4.4 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Mme la Présidente expose que suite à la commission finances du 21/1/21 et au Bureau du 27/1/21, le débat sur les orientations budgétaires pour 2021 permettant de préparer le BP 2021 doit être débattu par l'Assemblée. En effet, suite à l'exposé de Mme la Trésorière et compte tenu des évolutions réglementaires et des investissements à réaliser, le programme des investissements doit être amélioré et des ajustements doivent être apportés pour un étalement sur plusieurs années. Il s'agit de débattre sur les lignes qui ont évolué pour produire un BP sincère notamment vis-à-vis de la capacité d'investissement qui est quasiment nulle mais pourtant nécessaire vis-à-vis des enjeux de renouvellement des infrastructures et des évolutions réglementaires : poursuite de la densification en collecte sélective, déploiement de conteneurs grand volume, réhabilitation plateforme déchets verts de St-Sever, finalisation de la sécurisation des quais, maintenance du tube, création d'un nouveau casier d'enfouissement (casier C), réhabilitation ISDI⁶, renouvellement de petit matériel, actions du PLPDMA,⁷ travaux sur la station de lavage, réhabilitation de quais en déchetterie... Pour ces investissements, si nous ne mobilisons pas de nouvelles recettes, nous ne serons pas suivis par les organismes bancaires d'autant qu'aucun des emprunts en cours n'est à une échéance de moins de 5 ans.

Mme la Présidente poursuit en indiquant que le Bureau va étudier ces perspectives afin de proposer des solutions. Des ajustements sont nécessaires pour limiter et étaler ces investissements par année selon leur nécessité. Nous devons mobiliser d'autres recettes notamment en améliorant le rendement de l'UVO⁸ (accueil de 8.000 T d'apport extérieur). Nous annonçons +2€/habitant comme augmentation de la contribution pour 2021 mais cela s'avère insuffisant ne serait-ce que pour couvrir l'augmentation de +12 €/T de la TGAP en 2021. Le SIETOM a des ressources qu'il s'agira de mobiliser pour trouver des leviers à nos projets. L'étude de diagnostic au niveau du SIETOM et au niveau des Syndicats landais, mettra en perspective d'autres possibilités.

Dans la continuité des Assemblées à venir, nous rechercherons ensemble ces solutions par des décisions importantes mais nécessaires pour l'avenir.

Les nouvelles orientations pour 2021 à prendre en compte dans la construction du prochain BP sont débattues.

Pour l'année 2021, les charges de fonctionnement sont impactées notamment :

- Au niveau des charges à caractère général, les crédits de consommation électrique sur l'UVO seront revus à la hausse du fait de l'évolution tarifaire mais aussi du fait de son fonctionnement à pleine charge avec le traitement de 8.000 T de déchets extérieurs, soit 250.000 € contre 230.000 € d'abord évalué (à rapprocher d'une recette de 700.000 €) ;
- De même, la consommation en eau sera augmentée au plus juste ;
- Pour le traitement des DMS (produit de bricolage et jardinage), l'extension du périmètre de prise en charge de ses déchets par l'éco organisme permet d'envisager une diminution du reste à charge de traitement pour le Syndicat soit 150.000 € (-20.000 par rapport à 2020) ;
- Concernant le traitement des lixiviats, le record de pluviométrie du mois de janvier et le lixiviat de décembre stocké en lagune tampon ont nécessité de traiter déjà 12.000m³. Il sera donc nécessaire de prévoir un réajustement car il était envisagé de traiter 15.000m³ en 2021 ; Ce chiffre devrait être atteint en avril.
- La volonté du SIETOM sera de mettre en place l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques au 1^{er}/1/22. A ce titre, le SIETOM se portera candidat dans le cadre d'un appel à projet CITEO.

⁶ ISDI : Installation de Stockage des déchets Inertes.

⁷ PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

⁸ UVO : Unité de Valorisation Organique.



En cas de validation de sa candidature, cette action sera prioritaire afin d'augmenter la valorisation des déchets mais aura un impact sur le coût de prestation en centre de tri ;

- Pour les charges de personnel, l'effectif sera maintenu à effectif constant. Les principales évolutions proviennent de la cotisation Pôle emploi avec l'aide au retour à l'emploi versé à un agent du SIETOM (pendant 3 ans) suite à la signature d'une rupture conventionnelle (12.500 €), ainsi que de l'évolution de la cotisation CNARCL (augmentation du taux suite à l'évolution de la prime d'assurance risque statutaire), soit 139.000 € (+7.000 €) ;
- Les charges financières seront impactées par la livraison des véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte. Ces derniers ayant été en partis livrés en décembre, un emprunt est à contracter pour 935.000€ avec un taux à 0,29%. L'échéancier des prêts en cours est diffusé aux délégués.

Pour les recettes de fonctionnement :

- Les prestations de traitement sur l'UVO permettent d'inscrire une recette de 700.000 € correspondant à 8.000 T à traiter en plus des ordures ménagères collectées sur le territoire du SIETOM ;
- Les ventes matières avec un contexte dégradé ne permettent pas d'envisager une amélioration ;
- Pour la contribution, une hausse est envisagée supérieure à celle estimée au mois de décembre dernier. Elle sera débattue en commission finances et en Bureau avant d'être présentée à l'Assemblée.

Concernant les investissements, dans leur globalité le besoin en investissement sur l'ensemble des services est évalué à 5.400.000 € dont 1.400.000 € à réaliser en 2021. En commission finances et en Bureau, l'étalement et les priorités entre opérations seront débattues pour être présentées devant l'Assemblée.

L'analyse financière montre un capital restant dû de la dette au 31/12/20 d'un montant de 18.176.868,46€ (sans prise en compte du nouvel emprunt de 935.000 € pour le renouvellement de véhicules en 2020). La capacité de désendettement est évaluée à 11,54 ans. Il est ainsi relevé des signes d'alerte dans l'analyse financière montrant des difficultés pour maintenir des investissements dans les années à venir. Ces données sont sous surveillance depuis plusieurs années et nécessiteront de mobiliser d'autres recettes. Mme la Trésorière, dans ses échanges avec le Bureau, a exposé les actions réalisées les années précédentes pour dégager des capacités d'investissement via un reprofilage et recompactage de la dette du SIETOM. Lors de cet échange, elle a aussi souligné la nécessité pour le Syndicat de dégager un important excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement des dépenses qui augmente chaque année.

M. Jacques CHOULET indique qu'il sera nécessaire de mieux maîtriser les charges de fonctionnement. Le travail reste à mener pour le BP 2021 car on peut y trouver des ressources intéressantes. Or les orientations présentées montrent encore une augmentation de 7% des charges. Dans le document d'orientation présenté, pour le traitement des lixiviats, les crédits proposés sont identiques malgré une prévision d'augmentation du volume de traitement de lixiviats de 18.000 à 22.000 m³ cela doit être une erreur. Concernant la collecte d'ordures ménagères, avec la conteneurisation des communes de St-Sever et d'Hagetmau qui génèrent une diminution de la fréquence de collecte on s'attend à une diminution des charges de carburant ou de personnel, or ce sont toujours les mêmes chiffres qui sont présentés sans incidence vis-à-vis de cette optimisation.

M. Marcel PRUET indique que certaines charges s'imposent au Syndicat comme l'augmentation de TGAP qui nous est imposée à +12€/T (et qui continuera sa progression pour atteindre 65 €/T en 2025), ce qui représente une évolution de taxe d'enfouissement payée par le Syndicat de +400.000 €. Pour le lixiviat, le montant de traitement envisagé pour 2021 est de 573.000 € (erreur à corriger) pour un volume que l'on espérerait limiter à 18.000 m³ toutefois on ne maîtrise par la pluviométrie. Nous agissons toutefois dans le cadre du renouvellement de ce marché. Toutefois il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de la réglementation qui impose un traitement plus drastique des rejets donc plus coûteux. Aussi nous allons chercher de nouvelles ressources par l'exploitation optimale de l'UVO avec une évaluation du montant net de cette recette qui sera inférieure à 700.000 € pour 8.000 T supplémentaires du fait de l'augmentation des coûts d'exploitation à ce niveau d'activité. Concernant la conteneurisation et le déploiement de conteneurs grand volume, ce projet mené à terme de manière harmonisée sur le territoire permettrait de dégager des gains de charges sur le personnel ou sur les distances parcourues. Or aujourd'hui nous sommes dans une situation de cohabitation de 2 modes de collecte faute d'un projet déployé de manière optimale sur l'ensemble du territoire. Ce projet de déploiement de conteneurs grand volume nécessite d'être encore étudié pour atteindre son objectif d'optimisation des charges.



Mme la Présidente ajoute que l'autorisation d'exploiter +8.000 tonnes sur l'UVO est la seule marge de manœuvre qui reste en 2021 pour améliorer les recettes d'exploitation.

Mme Nathalie NEL, déléguée CC Coteaux et Vallées des Luys de la commune de Pomarez, rapporte les remarques reçues d'usagers de déchetterie qui se plaignent du dispositif de sécurisation mis en place sur les déchetteries. Ce dernier leur apparaît comme très gênant pour la vidange à quai de leur remorque. Mme la Présidente souligne que la sécurité est le volet principal de l'action que doit mener le Syndicat. 2 accidents liés à des chutes de quais d'usagers ont été répertoriés par le passé et il n'est pas tolérable qu'un 3^{ème} accident se produise. Le dispositif de sécurisation des quais qui sont des gardes corps ont fait l'objet d'un marché. Les solutions proposées par les entreprises étaient très semblables avec des gardes corps fixes sur le bas et dont la partie haute est rabattable. Des gardes corps complètement amovibles n'est pas envisageable et seraient non réglementaire. Par ailleurs le bennage en déchetterie est à prohiber notamment pour assurer un contrôle sur le tri mais aussi pour éviter des chutes de déchets dans les bennes.

Délibération n°2021-9 : Tenue d'un DOB 2021 en séance.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

4.5 SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER 2021

Une subvention annuelle à verser à la Ligue contre le cancer est proposée au vote de l'Assemblée. Son montant correspond au tonnage de verre de 2020 par le ratio de 3,05 €/T soit un montant de 7.651 € conformément à la convention de partenariat signé entre le SIETOM et la Ligue contre le cancer.

Délibération n°2021-10 : Subvention Ligue contre le cancer 2021.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

4.6 SUBVENTION LANDES PARTAGE 2021

Une subvention annuelle à verser à la Landes Partage est proposée au vote de l'Assemblée. Son montant correspond au reversement des soutiens de l'éco organisme Ecosystèmes perçus par le SIETOM en 2021 concernant l'activité de réemploi de l'association de réemploi. Ces soutiens sont estimés à 5.000 € /an.

Délibération n°2021-11 : Subvention Lande Partage 2021.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

5. PERSONNEL DU SIETOM

5.1 PREVISIONNEL DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN 2021

Pour la continuité des services du SIETOM en 2021, une délibération est proposée afin de créer des emplois temporaires permettant le recrutement d'agents contractuels par Mme la Présidente pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et en cas d'agents momentanément absents pour maladie par exemple.

Le besoin est évalué à 37 CDD à créer au tableau des effectifs du SIETOM dont 7 CDD pour l'accroissement temporaire d'activité pour des durées maximales de 12 mois, 16 CDD pour l'accroissement saisonnier d'activité pour des durées maximales de 6 mois dont notamment les contrats d'agents saisonniers en collecte (12), 14 CDD pour le remplacement d'agents indisponibles dont 4 CDD relatif à des indisponibilités actuelles. Ces CDD correspondent au cadre d'emploi d'agent technique dans la majorité sur les services de collecte et sites et bâtiments, 2 emplois de techniciens, 1 emploi de rédacteur, 1 emploi d'agent administratif, 1 adjoint d'animation.



Délibération n°2021-12 : Recrutement prévisionnel de contractuels en 2021.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

5.2 POINTS SUR LES EFFECTIFS : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de l'évolution des effectifs du SIETOM sur le 1^{er} semestre, des évolutions du tableau des effectifs sont sollicitées :

- 2 agents du service déchetterie feront valoir leur droit de départ à la retraite aux mois de juin et août. Dans cette attente, il est sollicité la création de 2 postes d'adjoint technique non permanent à temps complet. Une nouvelle délibération sera sollicitée suite au prochain Comité Technique ;
- 1 agent de retour d'arrêt de longue durée ayant des restrictions physiques importantes nécessite la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique non permanent à temps complet afin d'assurer l'ensemble de ses missions ;
- Pour accompagner l'accroissement d'activité sur l'UVO au niveau optimal, le renfort temporaire d'un adjoint technique non permanent à temps complet est proposé sur quelques périodes critiques de l'année.

Ces emplois non permanents s'ajoutent au prévisionnel d'agents contractuels pour 2021 soit l'ouverture de 41 postes en CDD : 11 CDD pour l'accroissement temporaire, 16 CDD pour l'accroissement saisonnier, 14 CDD pour le remplacement d'agents.

Mme la Présidente indique que suite au départ en retraite de 2 agents du service déchetterie, un recrutement sera mené. Il n'y a pas d'âge requis pour cet emploi, uniquement des conditions de bonne forme physique, d'accueil des usagers et de capacité à gérer un équipement en travailleur isolé. Le périmètre d'activité est sur le territoire de Pontonx, Poyartin, Amou et Pomarez mais pourra évoluer dans le cadre de la refonte des secteurs de gardiennage des déchetteries.

Délibération n°2021-13 : Mise à jour du tableau des effectifs au 10/02/21.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

6. COLLECTE

6.1 CONVENTION COLLECTE TRAITEMENT DES RADIOGRAPHIES AVEC L'EURL TITRAL

M. Thierry CALOONE, 4^{ème} vice Présidente, expose que dans le cadre de la poursuite de la valorisation des radiographies, il est proposé de délibérer sur une convention avec l'Eurl TITRAL. Les radiographies collectées par le SIETOM en déchetterie représentent un peu moins d'une tonne par an. La société TITRAL, suite à la cession d'activité de la société Rhône Alpes Argent, propose de les récupérer pour valoriser le sel d'argent et les traiter. La convention, à l'identique de la précédente, prévoit une reprise des radiographies collectées par le SIETOM à coût nul pour une durée de 1 an reconductible.

Délibération n°2021-14 : Convention collecte et traitement des radiographies avec l'Eurl TITRAL

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

7. PRETRAITEMENT TRAITEMENT

7.1 MAINTENANCE UVO : EXPERTISE MECANIQUE

Dans le cadre du programme de maintenance, des interventions préventives sont programmées pour 2021 notamment le changement de tôles d'usure sur le tube de fermentation et un suivi d'usure des galets de maintien. Ces interventions génèrent des arrêts techniques qui seront limités au maximum. Le montant de ces



maintenances est évalué à 73.000 € avec des devis en cours d'affinement. Le SIETOM dispose d'un galet de rechange en cas de casse pour éviter un arrêt de l'unité.

Par ailleurs, l'audit mécanique de l'installation réalisée en décembre dernier a montré des points de surveillance sur la couronne d'entraînement du tube de fermentation. Des échanges sont en cours avec des sociétés spécialisées sur ce type de maintenance préventive pour identifier la suite à tenir.

Pour 2021, l'objet est de maintenir au maximum le fonctionnement optimal de l'UVO. A ce titre, un calendrier des maintenances sera construit en concordance avec l'évolution saisonnière des tonnages d'ordures ménagères du SIETOM et les prestations de traitement de déchets extérieurs de manière à réaliser la recette envisagée au BP 2021.

M. Jean-Jacques LALANNE, délégué de la CC Terres de Chalosse commune de CASSEN, demande si l'UVO peut connaître un arrêt de plus de 3 mois comme par le passé. Concernant les casses de galets, le SIETOM disposant d'un galet de rechange, l'arrêt peut être très limité en temps. De plus lors des casses précédentes, un changement de type d'acier sur les galets permet d'escompter une meilleure tenue au vu des échanges avec d'autres installations similaires. S'agissant de l'incendie de l'UVO intervenu en 2013, le caractère exceptionnel de cet incident et ses conséquences importantes ont généré la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance accrue vis-à-vis du nettoyage régulier de l'UVO notamment pour éliminer l'accumulation de matière organique sous les tapis ou encore par un suivi 7 jours sur 7 du fonctionnement de l'installation. Enfin s'agissant de la panne du réducteur, le caractère exceptionnel de cette panne a nécessité la recherche de société spécialisée sur le contrôle de ce mécanisme qui devrait éviter toute nouvelle panne. De ces incidents, des mesures de suivi de points de surveillance ont été mises en place et sont réalisées par les opérateurs du SIETOM. Ils ont aussi amené le Syndicat à échanger avec d'autres gestionnaires d'UVO et à construire un carnet de contacts avec des sociétés de maintenance spécialisées pour limiter les arrêts par la réactivité.

7.2 ISDI HINX : AVENANT CONVENTION DE LOCATION DES TERRAINS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION :

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ISDI de Hinx, un avenant à la convention de location des terrains privés de l'installation est soumis au vote de l'Assemblée. Cet avenant prévoit le prolongement de la durée de location de 6 mois, soit du 1/1/21 au 30/6/21, la modification de l'objet de la location avec une finalité de réalisation des travaux de remise en état et fermeture ainsi que la révision du loyer de location à 400 €/mois. Le SIETOM prévoit de réaliser les travaux de réhabilitation de cette installation après avoir consulté la DREAL au mois de janvier et valider le programme de travaux estimé à 90.000 € HT. Une consultation est en cours pour retenir l'entreprise de travaux.

Délibération n°2021-15 : Avenant à la convention de location des terrains de l'ISDI du SIETOM à Hinx.

Convention collecte et traitement des radiographies avec l'Eurl TITRAL

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0

8. HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

8.1 TRAVAUX REHABILITATION DES QUAIS DE LA DECHETTERIE DE TARTAS

Le marché de travaux pour la réhabilitation des quais de la déchetterie de Tartas a été attribué en janvier dernier à la société FAYAT TP pour un montant de 82.153,80 € HT. Ces travaux visant à résorber un affaissement des quais, seront engagés au début du mois de mars avec la fermeture pour 3 semaines de la déchetterie.

8.2 GESTION DES LIXIVIATS

Du fait des intempéries du mois de janvier, la station de traitement complémentaire a été conservée sur le site des Partenses à Caupenne afin de traiter le lixiviat présent dans la lagune de travail et dans la lagune tampon.



Le niveau de traitement est nettement supérieur à la normale mais a permis jusqu'à présent d'éviter tout débordement dans le milieu naturel.

Dans le courant du 1^{er} trimestre, le marché de prestation de traitement des lixiviats et de valorisation du biogaz sera renouvelé. Le nouveau marché devra intégrer de nouvelles données concernant notamment le débit de traitement à atteindre, le curage annuel de la lagune de travail, la qualité du traitement attendu (évolution des normes de rejet), la valorisation du biogaz (normalisation des compteurs).

M. Jean LAFARGUE, délégué CC Coteaux et Vallées des Luys commune de BASTENNES, demande si le Syndicat a remarqué l'augmentation d'odeurs sur le site d'exploitation à Caupenne et s'il y a une explication à ce phénomène. La présence d'odeurs a été relevée et une investigation est menée depuis une dizaine de jours. Plusieurs facteurs sont analysés : la pluviométrie intense avec un massif de déchets gorgé d'eau, un problème d'extraction du biogaz. Une demande est en cours auprès de la DREAL sollicitant une modification de la procédure d'extraction du biogaz qui permettrait de le confiner à l'intérieur du massif de déchets. De solutions sont en cours pour limiter cette nuisance au voisinage.

M. Antonio GINGALI, délégué de la CC Terres de Chalosse commune de Préchacq, demande si le CSDMA fait l'objet d'une détection incendie et si le biogaz est valorisé. Le CSDMA fait l'objet d'une surveillance par caméra thermique qui permet d'alerter en cas de départ de feu. Pour le biogaz, il est collecté via un réseau de drain et fait l'objet d'une valorisation thermique pour réchauffer les lixiviats et améliorer le rendement de leur traitement. Une étude est en cours pour valider la possibilité technico financière d'une valorisation du biogaz en mobilité ou réinjection dans le réseau.

9. COMMUNICATION – ANIMATION

9.1 REMISE DES FICHES DE BILAN COMMUNES 2020

Mme Marlène RASOHAMARO, 2^{ème} vice-Présidente, indique que l'ensemble des fiches bilan des communes pour l'année 2020 a été adressé aux communes et aux délégués. Ces bilans montrent une amélioration de la collecte des emballages et du verre mais une baisse de la collecte du papier qui peut provenir soit du tri soit de la production en baisse.

9.2 FORMATIONS NOUVEAUX ELUS :

Une demi-journée de formation pour les délégués du SIETOM a été élaborée mais reste à programmer dans les prochaines semaines dans l'attente d'une période plus propice pour ce type de réunion.

9.3 SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE ET A LA REDUCTION DES DECHETS VERTS

Le SIETOM a construit une plateforme de sensibilisation à la gestion des déchets verts et des bio-déchets sur le site des Partenses à Caupenne. Cet outil permettra d'améliorer les pratiques des usagers volontaires dans leur gestion d'un composteur ou pour valoriser chez eux leurs déchets verts.

Il est proposé au vote de l'Assemblée une convention de partenariat entre le SIETOM et des communes riveraines pour la collecte de bio-déchets de cantine permettant d'alimenter les composteurs de la plateforme de démonstration. Cette convention prévoit que le SIETOM réalise une collecte de bio-déchets sur les cantines riveraines en remettant un bio-seau vide contre un plein. Les écoles partenaires s'engagent à sensibiliser leurs élèves et personnel communal.

Délibération n°2021-1 : Convention de partenariat pour la collecte des bio-déchets des cantines.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 89 pour, abstention : 0, contre : 0



10. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente indique que suite à la rencontre avec CITEO en début d'année, elle a sollicité la Direction du SIETOM pour répondre à un appel à projet au mois d'avril prochain relatif à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur les emballages à compter du 1/1/22. Ce projet était déjà en préparation pour le SIETOM notamment avec le partenariat de mutualisation du centre de tri de Canopia. Toutefois, le Syndicat Bil-Ta-Garbi ayant annoncé que les travaux pour renouveler la chaîne de tri aurait du retard et ne permettrait pas d'être réalisé à l'échéance réglementaire, le SIETOM doit trouver une nouvelle solution pour cette évolution sur le tri. Aussi en poursuivant les échanges avec Bil-Ta-Garbi, le SIETOM construira une solution lui permettant d'atteindre le passage à l'extension des consignes de tri pour 2022.

Elle informe aussi l'Assemblée qu'un contentieux a été déposé au Tribunal administratif de Pau à l'encontre du SIETOM par des riverains d'un point de collecte semi enterré sur la commune de St-Sever. Ces usagers font état de nuisances suite à l'ouverture de ce point de collecte en 2018. Le tribunal a ordonné une expertise judiciaire pour évaluer les nuisances subies et éclairer le Tribunal quant aux responsabilités et solutions d'atténuation. La phase d'expertise est en cours de finalisation et les conclusions seront bientôt remises. L'expert semble validé une solution de déplacement du point de collecte auprès d'autres habitations. Les membres du Bureau se sont rendus dans le quartier et n'ont pas perçus de manière flagrante les nuisances énoncées par les riverains. Le jugement du tribunal sera donc à analyser notamment pour prendre en compte les implantations actuelles et futures de points de collecte.

La CC Terres de Chalosse sollicite pour la commune de Mugron une occupation d'une partie de parcelle de la déchetterie de Mugron pour stocker des conteneurs destinés aux déchets de venaison. L'espace n'est pas utilisé sur la déchetterie et pourra faire l'objet d'une séparation.

Dans le cadre du suivi de projet Pavillon vert, les études sont en cours pour la valorisation sous forme de CSR⁹ de déchets ménagers dans une unité de valorisation permettant une production de chaleur. Cette unité de valorisation est projetée sur la zone industrielle de Lacq. La société SUEZ est initiatrice de ce projet qui réunit les Syndicats de Bil-Ta-Garbi, du SIETOM et la CC Lacq-Orthez. La faisabilité financière de ce projet réside dans la vente d'énergie aux sociétés voisines ainsi qu'au coût d'entrée pour la prise en charge de déchets des collectivités. Des dossiers de demande de soutien seront déposés auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat dans le cadre de leur plan de relance.

Enfin, depuis le mois de janvier, une augmentation sensible des tonnes collectées en ordures ménagères a été relevée soit +25%. L'analyse montre qu'elle peut être liée à la mise en place du couvre feu sanitaire. Il est donc rappelé aux usagers que malgré le couvre feu, ils peuvent se déplacer sur les points tri en validant ce déplacement sur leur attestation.

⁹ CSR : Combustible Solide de Récupération



Le calendrier des réunions du 1^{er} trimestre 2021 est présenté :

Dates	Horaires	Réunions	Participants
Mercredi 3 mars 2021	14h	Commission finances	Présidente + Membres commission + Direction + Pôle ressources
Mercredi 10 mars 2021	14h	Bureau	Présidente + Membres Bureau + Direction + Responsables de service
Mercredi 17 mars 2021	9h30	Comité Syndical	Délégués SIETOM
Mercredi 24 mars 2021	14h	Commission éco-exemplarité	Présidente + Membres commission + Direction + service communication
Jeuudi 25 mars 2021	14h	Comité Technique	Présidente + Membres commission + Délégués personnel CT + Direction + Pôle ressources
Mercredi 31 mars 2021	14h	CHSCT	Présidente + Membres commission + Délégués personnel CHSCT + Direction + service HSE

Sous réserve de modification

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 11h30.

VU LA PRÉSIDENTE,

 Mme Christine FOURNADET